



## **DECLARATION LIMINAIRE CSA-FS DU 01/12/2023**

**« Le bien-être, la sécurité et les conditions de travail du personnel ne doivent pas juste être des mots mais une priorité pour TOUS »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour la première fois dans le cadre du CSA, dans sa formation spécialisée (anciennement CHSCT), en matière de santé, hygiène, sécurité et des conditions de travail.

Pour **le bureau locale Force Ouvrière Justice**, cette instance revêt une importance capitale dans le suivi des actions et de processus d'accompagnement de l'Administration Pénitentiaire en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

En effet, notre structure ne fait pas exception à la dégradation des conditions de travail des personnels tous corps et grades confondus.

Le manque d'effectif entraîne des heures supplémentaires, ainsi qu'un aménagement de planning afin de pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle. Le sentiment d'abandon se développe (problème de paie, manque d'écoute, etc...) épuisement professionnel, conflits entre collègues, risques psycho-sociaux...

De ce fait, **Force Ouvrière Justice** demande la mise en place d'un calendrier dans le cadre de l'élaboration d'un plan local sur la qualité de vie au travail au sein de notre établissement.

Si nous sommes ravis de la présence du président du CRAS parmi nous, ce qui est une première depuis l'ouverture de l'établissement nous pouvons que déplorer l'absence du service DIOS.

Pour **Force Ouvrière Justice**, la présence de ce service est plus que primordiale afin de pouvoir apporter des réponses vis-à-vis du planning, et surtout par rapport aux différents retours du pôle médico-social concernant les préconisations mises en place pour le personnel.

Nous regrettons de n'avoir jamais été destinataire des différentes déclarations d'accidents de travail comme auparavant.

Nous devons travailler de façon intelligente pour une meilleure Qualité de Vie au Travail.

Une réforme historique sur le plan STATUTAIRE et INDEMNITAIRE portée seulement par **FORCE OUVRIERE JUSTICE** sera mise en place en 2024. Cette réforme est à la hauteur des enjeux du monde pénitentiaire de demain et garante de meilleures conditions de travail.

### **Les membres FO Justice du CSA-FS :**

PETIT Michaël  
WAGNER-CUPERLIER Maude  
FIGUEROLA Julien  
LEFEBVRE Valérie